

L'administration publique, en tant qu'outil d'exécution des politiques publiques, joue un rôle fondamental dans le processus de développement socio-économique. Au Burkina Faso, il ressort que les structures de l'administration publique sont des entités caractérisées par l'inertie, l'improductivité, la forte centralisation de l'administration publique.

Conscient de l'importance des missions de service public qui lui sont dévolues et des exigences de proximité et d'efficacité auxquelles il est astreint, le Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale a élaboré la Stratégie nationale de la déconcentration administrative. La déconcentration apparaît aujourd'hui comme un impératif et exige un certain nombre de conditions préalables, gages de sa réussite et de son efficacité que sont les ressources humaines, matérielles et financières et surtout un arsenal juridique approprié à sa mise en œuvre.

La Vision de la SNDA

Pour relever les grands défis de l'administration publique, il est nécessaire de rationaliser l'organisation et le fonctionnement des structures déconcentrées de l'Etat et de renforcer en conséquence leurs capacités techniques et logistiques.

Dans un tel contexte, la vision de la Stratégie nationale de déconcentration administrative s'énonce comme suit : « faire de l'Etat un acteur capable d'accompagner efficacement le développement durable au niveau local ».

L'Objectif global du SNDA

L'objectif général de la Stratégie nationale de déconcentration administrative est de « rendre les structures déconcentrées de l'Etat modernes, efficaces, capables d'accompagner les collectivités territoriales, le secteur privé et les organisations de la société civile dans le processus de développement durable à la base ».

Objectifs spécifiques

- mettre en place une gestion de proximité pour faciliter l'accès des usagers aux services publics ;
- déléguer les pouvoirs de décision aux structures déconcentrées pour la gestion des affaires du ressort territorial ;
- fournir les prestations publiques répondant aux besoins des populations locales ;
- instaurer un véritable partenariat en matière de développement local ;
- accompagner les collectivités territoriales.

Les principes directeurs

Le fonctionnement des services publics doit reposer sur les principes suivants :

- Le Principe de subsidiarité ;
- Le principe de délégation ;
- Le principe d'égalité dans le traitement et de respect des règles d'éthique ;
- Le principe du partenariat ;
- Le principe de la mutabilité ;
- Le principe de bonne gouvernance.

Les principaux axes de la stratégie nationale de déconcentration administrative

AXE 1 : L'ADAPTATION DU CADRE JURIDIQUE DE LA DECONCENTRATION

Objectif de l'axe

L'objectif global de l'axe est de créer un environnement juridique en phase avec les besoins et réalités pour un renforcement des capacités opérationnelles des structures déconcentrées, afin de les rendre aptes à accompagner le processus de la décentralisation.

Résultat de l'axe

Les structures déconcentrées disposent d'un cadre juridique et institutionnel adéquat.

La stratégie de mise en œuvre d'un cadre juridique adapté de la déconcentration consiste à renforcer les mécanismes réglementaires et institutionnels de fonctionnement des structures déconcentrées.

Les actions prioritaires sont :

- action 1 : opérationnalisation des textes juridiques existants,
- action 2 : relecture des textes,
- action 3 : adoption de nouveaux textes.

AXE 2 : LE RENFORCEMENT DES MOYENS D'ACTIONS DES SERVICES DECONCENTRES

Objectif de l'axe

L'objectif global est de renforcer les moyens d'action des structures déconcentrées afin de leur permettre d'accompagner efficacement le développement au niveau local.

Résultat de l'axe

Les moyens d'actions des structures déconcentrées sont renforcés en quantité et en qualité.

Il appartient à chaque ministère de donner une priorité à la mise en œuvre du plan à travers l'exécution de son budget.

Les actions prioritaires sont :

- action 1 : renforcement des capacités des structures déconcentrées en ressources humaines en quantité et en qualité ;
- action 2 : renforcement des capacités des SD en infrastructures ;
- action 3 : renforcement des capacités des SD en équipements ;
- action 4 : renforcement de la déconcentration budgétaire ;
- action 5 : renforcement de la concertation.

LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNDA

Le dispositif institutionnel de pilotage

Le dispositif de pilotage comprend les instances suivantes :

- Comité interministériel de la déconcentration (CID),
- cellules ministérielles de déconcentration,
- les conseils régionaux de la déconcentration,
- le Secrétariat permanent de la modernisation de l'administration (SP/MA).

Le mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation porte sur le suivi global de la mise en œuvre de la SNDA, la mesure des résultats obtenus et sur le suivi détaillé de réalisation des activités.

Le SPMA est chargé, en collaboration avec les cellules ministérielles, de la mise en œuvre du Plan d'actions, de l'élaboration des indicateurs financiers et de performance, des supports de collecte des informations et du canevas-type des rapports. Il est chargé de capitaliser les différents rapports élaborés au niveau central et régional pour produire le rapport de suivi-évaluation à soumettre au CID.

La stratégie de communication

Une stratégie de communication sera élaborée et basée sur l'organisation de sessions de formations et d'informations à l'intention des premiers responsables des structures déconcentrées, des collectivités territoriales et de tous les acteurs.

L'objectif général est d'amener les différents acteurs à s'approprier la SNDA. De façon spécifiques, elle sert à :

- sensibiliser les différents acteurs à s'approprier la stratégie;
- informer les différents acteurs du bien-fondé de la stratégie ;
- impliquer les acteurs dans la mise en œuvre de la stratégie.

La stratégie de communication se fera à travers :

- La sensibilisation
- le plaidoyer
- la vulgarisation

La stratégie de financement

Le Plan privilégie la budgétisation des actions de déconcentration par chaque département ministériel sur budget propre de l'Etat et éventuellement par l'appui des PTF. Pour ce faire, le budget prévisionnel du plan est estimé à deux milliards quatre cent six millions (2 406 000 000) de francs CFA. Ce budget ne prend en compte que les actions transversales de déconcentration à mener pour l'ensemble de l'administration publique et le suivi évaluation.

Les facteurs de risque

- l'incertitude du financement,
- la non adhésion des acteurs au processus de déconcentration.

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE



STRATEGIE NATIONALE DE DECONCENTRATION ADMINISTRATIVE (SNDA) 2014-2023



*Secrétariat Permanent
de la Modernisation de l'Administration
Sis Avenue de la Grande Mosquée*

Tél. : (+226) 25 47 20 43